

DATES A RETENIR

Documents **À RETOURNER** impérativement avant le :

15 mars 2022 :

- Fiches d'inscriptions (feuilles 1 – 2 et/ou 3 complétés)
- Adhésions Association (obligatoire par candidat et par professeur)
- Droits d'engagement par chèque à l'ordre des **Amis de la Danse**
- **Une enveloppe** format A4 avec vos coordonnées

11 avril 2022 :

- Fiche de réservation des places complétée
- Règlement par chèque à l'ordre des **Amis de la Danse**

2 mai 2022 :

- La ou les **musiques** des chorégraphies enregistrées uniquement sur **support USB ou par internet** (contactamisdeladanse@gmail.com), en indiquant le nom de l'école, le titre de la chorégraphie et la catégorie.

CONTACT

Challenge DANSE PERSPECTIVE VENDÉE

Le comité organisateur

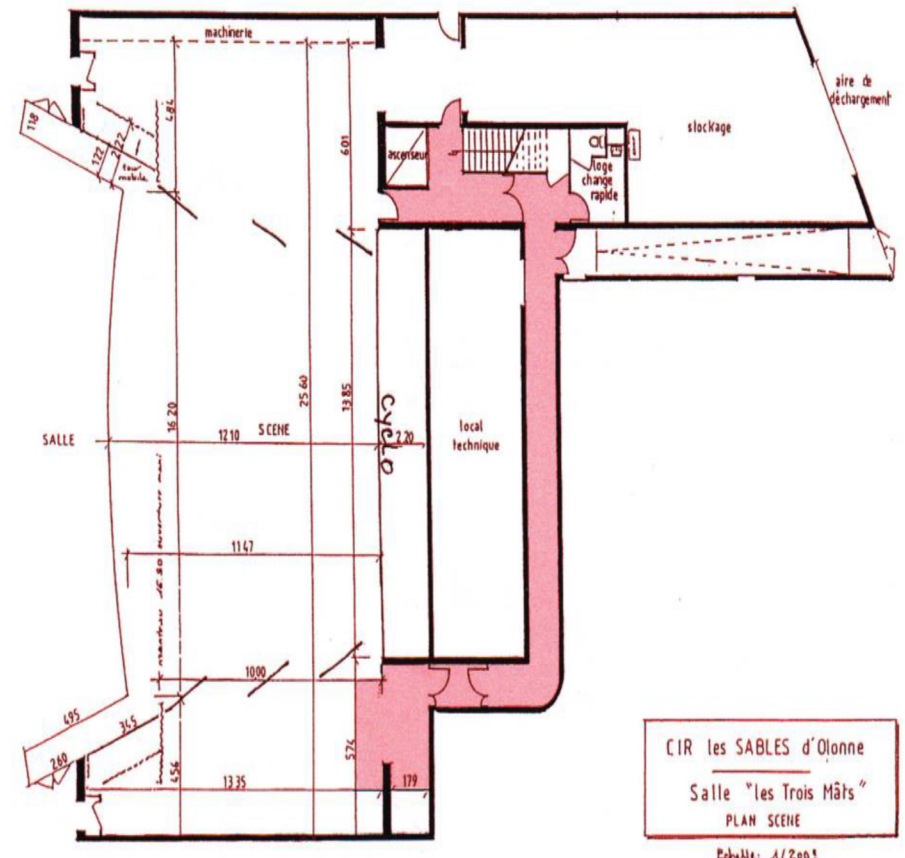
Les Amis de la Danse - 5 rue de tourville

85180 LE CHATEAU D'OLONNE

Téléphone : 06 13 57 33 61 ou 06 81 02 10 66

www.lesamisdeladanse.net

Plan de la scène du centre de Congrès Les ATLANTES



CIR les SABLES d'Olonne
Salle "les Trois Mâts"
PLAN SCENE
Echelle: 1/2000

Article 1 – Généralités

Le Challenge **DANSE PERSPECTIVE VENDÉE** a pour but la promotion de la **DANSE tous styles respectant les fondamentaux de la danse JAZZ, HIP-HOP, CONTEMPORAIN et CLASSIQUE**. Il est ouvert à tous les danseurs **amateurs**

Article 2 - Conditions de participation


Catégories admises (Soliste et groupe)

• ENFANTS	8- 12 ans (au 31/12/2021)
• ADO 1	12-14 ans (au 31/12/2021)
• ADO 2	14-16 ans (au 31/12/2021)
• ADULTES	+ 16 ans (au 31/12/2021)

Nota pour groupe : Il est accepté qu'un ou plusieurs élèves puissent danser dans une deuxième catégorie à condition que celle-ci soit supérieure à sa catégorie d'âge

Nota soliste : pas d'imposé, chorégraphie libre

La personne la plus âgée du groupe détermine la catégorie.

Il ne sera accepté que 2 passages physiques sur scène par élève, toutes catégories et tous styles  **2 passages maximum** de danses confondus

Il est demandé à chaque inscription la copie de la carte ou pièce d'identité ou livret de famille du danseur.

Article 3 - Déroulement du Challenge

3.1 Groupe : temps maximum 7 minutes. **Changement**

Soliste : temps maximum 3 minutes. **temps**

Il s'agit du temps chorégraphique, **argument, texte, etc... inclus**. Chaque chorégraphie, sur scène, sera chronométrée, et **tout dépassement** sera **sanctionné** par une perte de **12 points**.

3.2 La notation est effectuée sur 3 critères

La technique		
Technique spécifique (Respect de la spécificité)		25 points
Interpretation artistique		20 points
La composition		
Ecriture et originalité		15 points
Mise en espace		10 points
Rapport musique et danse		
Musicalité du mouvement		5 points
Choix musical		5 points
TOTAL		80 points

Article 4 - Musique

Les candidats sont tenus de fournir, **impérativement pour le 2 mai 2022 au plus tard**, la musique de sa chorégraphie enregistrée **sur support USB ou par internet** (contactamisdeladanse@gmail.com) comportant **uniquement** le morceau utilisé pour sa prestation, et indiquant le nom de l'école, le titre de la chorégraphie, la catégorie.

Sa qualité doit être **soigneusement contrôlée**, l'organisation ne portera pas la responsabilité d'une qualité déficiente.

L'accompagnement orchestral sur scène est admis sous réserve de préciser sur la fiche d'inscription (pas de micro possible)

Article 5 - Décors et accessoires

Les décors doivent être ignifugés et sont autorisés dans la mesure où ils ne demandent pas d'installation particulière et où ils ne posent pas de problème de sécurité et de nettoyage sur le plateau (objets en verre interdit, pénalités possibles). Si vous avez des décors encombrants, merci de nous le préciser en amont).

Article 6 - Lumière

Les chorégraphies seront présentées plein feux. **Il n'est pas prévu de répétition** préalable sur scène.

Article 7 – Résultats

Il ne sera pas attribué de prix en numéraire. Il sera remis un trophée « **DANSE PERSPECTIVE VENDÉE 2022** » d'OR, d'ARGENT et de BRONZE pour chaque catégorie de danse. Le prix sera attribué à condition qu'il y ait au moins 3 participants dans chaque catégorie. «**LE CHALLENGE DANSE PERSPECTIVE VENDÉE 2022**» sera décerné à l'école dont la chorégraphie **groupe** aura recueilli la meilleure note, toutes catégories et tous styles de danses confondus. «Le Challenge» sera acquis définitivement à l'école l'ayant remporté 3 années (consécutives ou non) **Nouveau** : un Challenge Soliste sera également remis.

Article 8 - Décisions du jury

Les décisions du jury dans l'attribution des prix seront **sans appel**.

En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsables de leurs décisions.

Le jury appliquera le présent règlement approuvé par les groupes qui s'engagent à en accepter les conditions.

Article 9 - Assurances

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par les chorégraphes ou les danseurs, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés par le Challenge. Les participants devront souscrire à leur profit une assurance couvrant les risques de responsabilité civile ainsi que leurs propres dommages corporels. L'organisation dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux danseurs ou à leurs accompagnateurs.

Article 10 - Date de clôture des inscriptions

Les inscriptions seront closes au plus tard Le 15 mars 2022.

Elles pourront l'être plus tôt sans préavis si le nombre de demande devenait difficile à gérer.

Article 11 - Droits d'engagement

Les inscriptions devront être accompagnées des droits d'engagement